

4PM

Société Civile Immobilière

au capital de 3000 euro

Siège social : 32 rue Arsène Orillard

86000 POITIERS

RCS POITIERS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 04/11/2023

L'an deux mille vingt trois, le 04 novembre, à 18 heures,

Les associés de la SCI 4PM, Société par actions simplifiée au capital de 3000 Euro divisé en 3000 actions de 1 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège, suite à la signature des statuts constitutifs.

Assistent à la réunion :

- Monsieur Paul POUREL
- Monsieur Marc POUREL
- Monsieur Christian POUREL

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des 3000 actions composant le capital de la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian POUREL, associé le plus âgé qui se porte candidat au poste de Gérant de la société.

Monsieur Christian POUREL déclare qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de ce mandat.

Il propose également la nomination de monsieur Marc POUREL en tant que co-gérant.

Monsieur Marc POUREL déclare qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de ce mandat.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Nomination des gérants de la Société

Acquisition de murs Place Charles de Gaulle à Poitiers Bar et souscription d'un emprunt

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.
- tous les documents, actes, baux, projets, compromis, informations juridiques, sociales et financières, relatifs à l'acquisition envisagée et son financement.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur Christian POUREL, demeurant 135 rue de la Gibauderie 86000 POITIERS et Monsieur Marc POUREL demeurant 60 Bd Joliot Curie 33100 BORDEAUX , sont nommés premiers gérants de la société pour une durée illimitée.

Leur rémunération sera fixée par la plus prochaine Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve l'acquisition d'un ensemble immobilier indissociable composé d'un local professionnel sis 4 Place Charles de Gaulle 86000 POITIERS et d'un appartement mitoyen sis 10 Place Charles de Gaulle 86000 POITIERS

L'assemblée donne mandat aux gérants pour signer tous actes et compromis, souscrire tous engagements, notamment la souscription d'un emprunt dans la limite de 300 000 € auprès de la banque ayant offert les meilleures conditions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance et le présent procès-verbal faisant office de feuille de présence est signé par tous les associés.

